

COMpte Rendu de la Réunion
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. DUCREUX Philippe. MARESCHAL Christophe. MARY Georges. VOISIN Jean-Marc.

Absents excusés : MM. BOUCHARD Laurent (procuration à M. MARY Georges). BOUCHER Eric (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis). SUDEIX Franck (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole). GERRIET Grégory (procuration à Mme LEPETZ Joëlle).

Secrétaire : Pas de secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Complète sa délibération du 19 juillet 2018 décidant de récompenser les élèves de la commune reçus aux examens, jusqu'au baccalauréat, passés au cours de l'année 2018.

- Décide, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur CERUTTI Clément le dépôt de garantie, soit la somme de 401.03 €.

- Accepte, à l'unanimité, la somme de 150.00 € correspondant à la réparation des dommages causés en mars 2017.

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations suivantes, et ce, pour la période de septembre 2018 à août 2019 :

* Société de chasse d'Abergement la Ronce	800 €
* Foyer Rural d'ABERGEMENT LA RONCE	4 000 €
* Coopérative scolaire d'Abergement la Ronce : 45 € par élève inscrit à la rentrée de septembre 2018 soit pour un effectif de 75 élèves	3 375 €
* Association « De Fil en Aiguilles »	340 €
* Association « Le Resto Chats »	500 €
* Foyer socio-éducatif du collège de Damparis	400 €
* Association sportive du collège de Damparis	300 €
* Jura Stad' Football Club	5 000 €

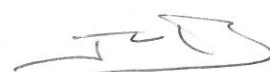
- Reporte à une prochaine séance la subvention pour les associations suivantes :

- * Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Aubin
- * Grand Dole Rugby

Le départ de M. Philippe DUCREUX et Mme Joëlle LEPETZ a engendré un défaut de quorum. La séance est levée à 19h00. Les autres points de l'ordre du jour n'ont pu être abordés.



Le Maire



Jean-Louis BOUCHARD